

THE EXTRA MILE Le Club

Conditions Générales d'Adhésion

1. Préambule

Les présentes conditions générales d'adhésion (ci-après les « Conditions Générales ») ont pour objet de régir l'Adhésion à THE EXTRA MILE Le Club, réseau d'affaires de réseautage privé réservé aux membres de comités de direction d'entreprises, organisé et animé par la société : EQUIP'AUTO SAS - 43, rue de Vaugirard 92190 MEUDON SIRET : 45059331400039

L'Adhésion à THE EXTRA MILE Le Club est valable pour deux Membres appartenant à la même organisation la première année de souscription et pour un membre les années suivantes. Elle permet à chaque Membre de bénéficier d'un ensemble de Services exclusifs définis aux présentes.

L'Adhésion implique l'acceptation sans réserve des Conditions Générales.

2. Définitions

- **Adhésion** : Souscription annuelle à THE EXTRA MILE Le Club.
- **Événement** : Tout évènement organisé par la Société auquel les Membres ont accès.
- **Membre** : Personne physique majeure, membre du comité de direction d'une entreprise, ayant adhéré à THE EXTRA MILE Le Club.
- **Plateforme** : Espace numérique privé accessible au Membre via un identifiant et un mot de passe personnel.
- **Service** : Service visés à l'article 3.
- **Souscripteur** : personne qui sollicite l'Adhésion à THE EXTRA MILE Le Club pour son compte ou pour le compte de personne appartenant à son organisation.
- **THE EXTRA MILE Le Club** : Réseau privé organisé par la Société en vue de favoriser les rencontres professionnelles entre ses Membres.

3. Services accessibles aux Membres

La Société a constitué le réseau THE EXTRA MILE Le Club auquel peuvent adhérer des personnes membres de comité de direction d'entreprise qui souhaitent rencontrer d'autres membres de comité de direction, et avoir accès à des Evénements réguliers autour d'invités inspirants, qui peuvent être des personnalités publiques

Le Membre bénéficie des Services suivants :

- Accès et participation aux Evènements organisés par la Société ;
- Accès à la plateforme numérique privée de THE EXTRA MILE Le Club ;
- Licence d'utilisation de la marque THE EXTRA MILE Le Club dans sa communication, dans les conditions définies à l'article 10 ;
- Accès à l'annuaire des Membres ;
- Les services additionnels négociés par la Société.

4. Adhésion à THE EXTRA MILE Le Club

4.1 – Demande d'Adhésion

La qualité de Membre est ouverte aux personnes physiques majeures, occupant une fonction au sein d'un comité de direction d'une grande entreprise.

Toute personne physique qui souhaite adhérer au réseau THE EXTRA MILE Le Club ou toute personne morale qui souhaite que des membres de sa direction adhère au réseau THE EXTRA MILE Le Club, adresse une demande d'Adhésion à la Société. Cette dernière lui adresse, par courriel, un devis renvoyant aux Conditions Générales.

Afin d'adhérer au réseau EXTRA MILE Le Club, le devis et les Conditions Générales doivent être acceptées sur papier ou en ligne par le Souscripteur. Ce dernier s'engage à les porter à la connaissance des Membres pour le compte desquels il a adhéré, et se porte fort de leur respect par ces derniers.

Après acceptation du devis et des Conditions Générales, un mail de confirmation est adressé au Souscripteur et au(x) Membre(s).

A compter de son acceptation du devis et des Conditions Générales, le Souscripteur s'engage à régler le montant de la cotisation conformément aux modalités visées à l'article 5 ci-après.

L'Adhésion est strictement personnelle au(x) Membre(s) et non cessible.

En adhérant au réseau EXTRA MILE Le Club, le Membre accepte que ses nom, prénom, fonction et nom de l'employeur figurent au sein de l'annuaire des Membres accessibles à l'ensemble des Membres.

4.2 – Validation de l'Adhésion

La Société se réserve le droit de ne pas confirmer toute demande d'Adhésion qui ne respecterait pas les conditions d'Adhésion décrites dans les Conditions Générales.

Une fois l'Adhésion validée par la Société, le Membre reçoit un lien personnel lui permettant de créer son profil sur la Plateforme privée de THE EXTRA MILE Le Club. Lors de la création de son profil, le Membre détermine un identifiant et un mot de passe qui sont personnels à chaque Membre. Le choix de l'identifiant doit s'opérer dans le respect de la législation en vigueur, notamment celle relative à l'usurpation d'identité ou à la contrefaçon de marque ou de droits d'auteur. En effet, il est rappelé que la Société n'a pas pour obligation de vérifier l'identité de chaque Utilisateur.

Il appartient au Membre d'assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage à ce titre à modifier ses identifiant et mot de passe régulièrement et à ne pas les révéler à des tiers. Toute connexion au profil à partir de l'identifiant sera présumée avoir été faite par le membre lui-même. Le Membre est seul responsable de l'utilisation de son identifiant par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son profil qu'elles soient frauduleuses ou non et garantit la Société contre toute demande faite à ce titre. Par conséquent, en cas d'usurpation d'identité d'un membre, la Société ne saurait être tenue pour responsable. En tout état de cause, si un membre suspecte une utilisation frauduleuse de son profil, il devra immédiatement en avertir La Société. Cette dernière s'engage à préserver la confidentialité et la sécurité de l'identifiant et du mot de passe du Membre.

4.3 - Durée et renouvellement

L'Adhésion prend effet au jour de l'acceptation du devis et des Conditions Générales d'adhésion par le Souscripteur. Elle prend fin le 31 décembre.

Elle se renouvelle chaque année, le 1^{er} janvier, pour une durée d'un an sauf résiliation de l'Adhésion notifiée à l'autre Partie par écrit avant le 30 novembre. En cas de manquement d'un Membre aux Conditions Générales, la Société se réserve le droit de mettre fin à toute Adhésion d'un Membre, sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois, par notification écrite par lettre simple envoyé à l'adresse fournie par le Souscripteur lors de l'Adhésion.

Il est expressément convenu entre les Parties, qu'aucune résiliation d'Adhésion ne pourra entraîner le remboursement de la cotisation annuelle versée par le Souscripteur à la Société.

5. Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 2.900 € HT.

Il couvre l'accès aux Services de THE EXTRA MILE Le Club pour deux Membres la première année, pour un membre les années suivantes, et notamment leur participation aux quatre (4) Evènements.

En cas d'Adhésion en cours d'année, la cotisation est calculée au prorata de la durée de l'Adhésion par mois. Chaque mois est facturé 242€ HT. La facturation démarre le premier jour du mois de l'adhésion.

Le paiement de la cotisation s'effectue en une seule fois au moment de l'Adhésion et au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'adhésion.

Le paiement s'effectue via la Plateforme ou par virement bancaire sur le compte de la Société dont l'IBAN figure sur le devis.

Tout retard de règlement de la cotisation peut entraîner l'application de pénalité de retard calculée au taux BCE majoré de dix points. En sus de ces pénalités, une indemnité forfaitaire de 40 € pourra être facturée pour frais de recouvrement conformément aux dispositions légales.

La cotisation est non remboursable, y compris en cas d'absence du Membre à un ou plusieurs Événements.

6. Inscription et règles de participation aux Évènements

La participation aux Évènements est réservé aux Membres.

Le calendrier des Évènements est publié sur la Plateforme qui est régulièrement mise à jour.

Chaque Membre est invité à confirmer sa participation à l'Évènement via son espace personnel sur la Plateforme 30 jours avant la tenue de l'Évènement. Faute de confirmation dans ce délai, le Membre ne pourra pas accéder à l'Évènement.

Aucun remboursement n'est possible en cas de défaut de participation du Membre à l'un ou à l'ensemble des Évènements.

La Société se réserve également le droit de refuser l'accès à un Évènement à tout Membre qui aurait un comportement inadapté (ex : personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de

stupéfiants, atteinte ou susceptible de porter atteinte à la sécurité des participants ou de tout tiers...).

7. Report ou modification d'un Evènement par la Société

L'accès à certains Evénements peut requérir un nombre minimal de Membres participants.

Dans l'hypothèse où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint, la Société se réserve le droit de reporter.

Dans l'hypothèse où la Société devrait reporter la date ou modifier le lieu de tenue d'un Evénement, le Membre inscrit en sera notifié par la Société par tout moyen et dans les meilleurs délais.

Le Membre inscrit s'engage alors à informer la Société de sa décision de maintenir ou non sa participation ou à l'Evénement modifié ou reporté.

8. Obligations du Membre

Le Membre s'engage à :

- respecter les valeurs de THE EXTRA MILE Le Club : bienveillance, confidentialité, respect, professionnalisme ;
- maintenir à jour ses coordonnées ;
- ne pas transmettre ses identifiants et mot de passe d'accès à la Plateforme ;
- utiliser la marque THE EXTRA MILE Le Club conformément aux dispositions de l'article 10 ;
- participer au moins une fois par an aux Evénements organisés par la Société ;
- être à jour de sa cotisation annuelle.

9. Manquements du Membre

En cas de violation de l'une des dispositions des Conditions Générales et/ou en cas d'infraction à toute dispositions législatives ou réglementaires par un Membre, la Société se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès aux Services au Membre et/ou de procéder à la résiliation immédiate, après l'envoi d'un premier avertissement par écrit, de l'Adhésion aux torts exclusifs du Membre, sans préjudice de toute autre action visant à réparer les préjudices subis par la Société en raison de ce(s) manquement(s). La suspension ou la résiliation de l'Adhésion ne donnera lieu à aucun remboursement du montant de l'Adhésion.

10. Utilisation de la marque

Durant la durée de son Adhésion au réseau, le Membre est autorisé à mentionner son appartenance à THE EXTRA MILE Le Club dans sa communication professionnelle (réseaux sociaux, signature d'e-mail, etc.), sous réserve de respecter l'image et les intérêts de THE EXTRA MILE Le Club. Aucune autre utilisation de la marque THE EXTRA MILE Le Club n'est autorisée. La Société pourra demander au Membre de retirer toute communication qu'elle jugerait contraire à son image ou à son intérêt. Toute utilisation abusive de la marque pourra également entraîner le retrait de cette autorisation.

11. Données personnelles

11.1 Finalités, bases légales et durées de conservation des données personnelles

Les données personnelles du Membre sont traitées conformément à la réglementation applicable à des fins de gestion de l'Adhésion, de l'accès aux Services, d'envoi d'informations liées à THE EXTRA MILE Le Club, et d'animation du réseau THE EXTRA MILE Le Club.

Les bases légales des traitements sont : l'exécution du contrat, le consentement et l'intérêt légitime.

Les données personnelles des Membres sont conservées durant la durée de l'Adhésion et cinq après sa fin.

11.2 Destinataires des données

Conscient de l'importance des données personnelles de ses Membres, celles-ci ne font l'objet d'aucune transaction commerciale auprès de quelque organisme que ce soit.

Toutes les données personnelles étant confidentielles, leur accès est limité aux services de la Société, aux autres Membres, et aux sous-traitants de la Société ou aux partenaires avec lesquels elle est liée pour pouvoir exécuter les Services.

Toutes les personnes ayant accès aux données personnelles des Membres sont tenues par une obligation de confidentialité et s'exposent à des sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

Enfin, lorsque la réglementation en vigueur l'exige, la Société est susceptible de transmettre les données de ses Membres aux organismes et autorités légalement autorisés à y accéder (notamment les autorités judiciaires et administratives).

11.3 Sécurité

Les données personnelles sont stockées soit dans les bases de données de Société, soit dans celles des prestataires de services avec lesquels la Société crée une relation contractuelle dédiée.

11.4 Exercice des droits

Le Membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ses données personnelles, ainsi que d'un droit d'en restreindre le traitement.

Si le traitement est basé sur l'intérêt légitime de la Société, le Membre dispose également du droit de s'opposer au traitement.

Si le traitement est basé sur l'exécution du contrat, le Membre dispose d'un droit à la portabilité.

Dans la mesure où le traitement de ses données personnelles est basé sur son consentement, le Membre a la possibilité de le retirer à tout moment, sans que cela n'affecte la licéité des traitements réalisés préalablement au retrait du consentement.

Conformément à l'article 12.5 du RGPD, la Société pourra refuser de donner droit à la demande de retrait si cette dernière est manifestement infondée ou excessive.

Conformément à l'article 40-1 de la Loi informatique et libertés, le Membre peut définir les directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de ses données

personnelles après son décès. S'il s'agit de directives générales concernant l'ensemble de ses données personnelles, celles-ci peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés (CNIL). S'il s'agit de directives particulières concernant les données personnelles collectées par la Société, celles-ci sont enregistrées auprès de cette dernière. Le Membre peut modifier ou révoquer ses directives à tout moment.

Le Membre dispose d'un droit de formuler une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente au sens du Règlement européen sur la protection des données et des lois applicables s'il considère que ses données personnelles sont traitées en contradiction avec le Règlement européen sur la protection des données. Pour cela, il peut contacter l'autorité de contrôle compétente dans l'Etat membre de l'Union Européenne de votre lieu de résidence habituel ou du lieu de l'infraction alléguée.

En France, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), dont les coordonnées figurent à l'adresse suivante :www.cnil.fr.

Pour exercer ses droits, le Membre peut contacter la Société à l'adresse suivante :

- mail : contact@the-extra-mile.fr
- postale : EQUIP'AUTO SAS – 43, route de Vaugirard 92190 MEUDON

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des données, les marques, dénominations, la structure générale de la Plateforme, les dessins, les photographies, les images, les textes, et autres documentations représentées sur la Plateforme sont constitutifs de droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle dont la propriété exclusive appartient à la Société.

A ce titre, toute utilisation, reproduction partielle ou intégrale, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale, sans l'accord écrit et préalable de la Société est strictement interdite.

13. Loi applicable – Juridiction compétente

Les Conditions Générales sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Nanterre.